



Conférence des États Parties à la Conférence des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
19 juin 2013
Français
Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 26-28 août 2013

Point 2 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Bonnes pratiques et initiatives dans le domaine
de la prévention de la corruption: débat thématique
sur l'éducation du public, en particulier la participation
des enfants et des jeunes et le rôle des médias et d'Internet
(article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption)**

Éducation du public, en particulier participation des enfants et des jeunes et rôle des médias et d'Internet (article 13 de la Convention des Nations Unies contre la corruption)

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 4/3 intitulée "Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption", la Conférence des États parties (ci-après dénommée la Conférence) a décidé que le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (ci-après dénommé le Groupe de travail) poursuivrait ses travaux, et qu'il tiendrait au moins deux réunions¹ avant la cinquième session de la Conférence, qui se tiendra à Panama du 25 au 29 novembre 2013.

2. Dans cette même résolution, la Conférence a noté avec satisfaction que de nombreux États parties avaient échangé des informations sur les initiatives et bonnes pratiques qu'ils avaient adoptées dans les domaines dont il a été question à la deuxième réunion intersessions du Groupe de travail, et a prié instamment les États parties de continuer de communiquer au Secrétariat et aux autres États parties des informations nouvelles et actualisées sur ces initiatives et bonnes pratiques.

* CAC/COSP/WG.4/2013/1.

¹ La première de ces deux réunions était la troisième réunion intersessions du Groupe de travail, tenue à Vienne du 27 au 29 août 2012.



3. Il a en outre été décidé qu'avant chaque réunion du Groupe de travail, les États parties devraient être invités à mettre en commun leurs expériences de l'application des dispositions examinées, de préférence en recourant à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et en indiquant, si possible, les succès, les difficultés rencontrées, les besoins en assistance technique et les enseignements tirés. Avant chaque réunion, le Secrétariat devrait également établir, à partir des éléments fournis par les États en ce qui concerne, en particulier, leurs initiatives et leurs bonnes pratiques, des documents d'information sur les questions examinées.

4. La quatrième réunion du Groupe de travail portera en particulier sur les thèmes ci-après, adoptés lors de la dernière réunion²:

a) Intégrité des juges, de l'administration judiciaire et des services de poursuites (article 11 de la Convention des Nations Unies contre la corruption);

b) Éducation du public, en particulier participation des enfants et des jeunes, et rôle des médias et d'Internet (article 13 de la Convention).

5. Ainsi que l'avait demandé la Conférence, la présente note a été établie sur la base des renseignements communiqués par les gouvernements sur l'application de l'article 13 de la Convention en réponse à la note verbale du Secrétaire général datée du 22 février 2013 (CU 2013/41) et au rappel correspondant du 22 avril 2013 (note verbale CU 2013/85)³. Au 24 juin 2013, des réponses avaient été reçues de 22 pays. Les réponses des 18 pays qui suivent comportaient des informations relatives au thème de l'éducation du public, en particulier à la participation des enfants et des jeunes et au rôle des médias et d'Internet (article 13): Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

6. Sous réserve de l'accord des pays concernés, le texte complet des réponses sera mis à disposition sur le site Web de l'ONUSD relatif à la réunion⁴, et intégré au nouveau site Web thématique mis en place par le Secrétariat⁵.

7. Le présent rapport ne prétend pas être exhaustif, mais vise plutôt à résumer les renseignements fournis par les États. Il comporte également des informations complémentaires sur les initiatives connexes prises au sein du système des Nations Unies.

² Les deux thèmes avaient été proposés avant la réunion pour le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail. Le second thème avait été examiné et légèrement reformulé avant d'être adopté à la troisième réunion intersessions du Groupe de travail.

³ Les pratiques préconisées en matière d'intégrité des juges, de l'administration judiciaire et des services de poursuites dans le cadre de l'article 11 de la Convention sont présentées dans une note distincte du Secrétariat (CAC/COSP/WG.4/2013/2).

⁴ <http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/working-group4.html>.

⁵ <http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html>.

II. Analyse des réponses des États parties

A. Contexte thématique

8. Dans son article 13, la Convention demande aux États parties de prendre des mesures appropriées, dans la limite de ses moyens et conformément aux principes fondamentaux de leur droit interne, pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, ainsi que pour mieux sensibiliser le public à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption et à la menace que celle-ci représente.

9. Dans sa résolution 4/3 intitulée "Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption", la Conférence a instamment prié les États parties, conformément à l'article 13 de la Convention, de continuer de promouvoir la participation de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes, à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, et a encouragé les États parties à renforcer leurs capacités à cet égard.

10. La Conférence a également appelé les États parties à s'employer tout particulièrement à créer des possibilités d'associer les jeunes à l'action menée pour prévenir la corruption, et à promouvoir, à divers niveaux du système éducatif, des programmes qui enseignent les concepts et principes d'intégrité.

11. Les mesures proposées pour renforcer la participation sont présentées au paragraphe 1 de l'article 13:

a) Accroître la transparence des processus de décision et promouvoir la participation du public à ces processus;

b) Assurer l'accès effectif du public à l'information;

c) Entreprendre des activités d'information du public l'incitant à ne pas tolérer la corruption, ainsi que des programmes d'éducation du public, notamment dans les écoles et les universités;

d) Respecter, promouvoir et protéger la liberté de rechercher, de recevoir, de publier et de diffuser des informations concernant la corruption. Cette liberté peut être soumise à certaines restrictions.

12. En outre, conformément au paragraphe 2 de l'article 13, les États parties doivent veiller à ce que les organes de prévention de la corruption compétents soient connus du public et faire en sorte qu'ils soient accessibles.

13. Ainsi que le Groupe de travail en est convenu à sa troisième réunion intersessions, le présent rapport se concentre sur le paragraphe 1, alinéa c), de l'article 13 de la Convention.

14. De plus, le Secrétariat facilite les activités et projets de collecte d'informations qui portent sur l'article 13 de la Convention afin de recueillir des informations et des données d'expérience exhaustives concernant sa pleine mise en œuvre et d'aider les États parties à préparer le prochain examen du chapitre II de la Convention.

15. En réponse à la demande que lui avait faite la Conférence de continuer à recueillir et à diffuser des informations sur les bonnes pratiques destinées à

encourager les journalistes à mener des enquêtes et à transmettre des informations de manière professionnelle et responsable sur la corruption, le Secrétariat a conçu un outil technique destiné à aider les États parties conformément à l'article 13 de la Convention⁶.

B. Programmes d'éducation des enfants et des jeunes à la lutte contre la corruption au niveau de l'enseignement primaire et secondaire

16. Quatorze États parties, à savoir l'Algérie, l'Argentine, l'Autriche, le Burkina Faso, la Chine, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Mexique, le Nigéria, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela, ont communiqué des informations sur les initiatives qu'ils avaient prises dans le domaine de l'éducation des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

17. La plupart des États parties ont souligné l'importance d'éduquer les enfants et les jeunes à la lutte contre la corruption. Dans la majorité des États, les cours consacrés à ce sujet n'avaient pas encore été intégrés dans le programme scolaire. Cependant, certains pays, comme l'Argentine, le Burkina Faso, la Chine, l'Équateur, l'Espagne, la Fédération de Russie, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela, ont rapporté que l'enseignement de l'intégrité, de la citoyenneté, de la morale civique ou d'une "bonne vie" faisait partie du programme scolaire et englobait la prévention de la corruption. Pour les élèves les plus jeunes, la lutte contre la corruption était principalement abordée dans le cadre d'autres thèmes moins abstraits et plus adaptés à leur tranche d'âge. La Chine a indiqué que les sujets étaient regroupés pour s'adapter au développement mental et cognitif des enfants et des jeunes (se concentrant, par exemple, sur l'estime de soi et l'honnêteté au niveau primaire, sur la sensibilisation aux lois au niveau secondaire et sur l'apprentissage autonome, l'intégrité, la détection et la répression au niveau universitaire). Le Burkina Faso, qui proposait des cours d'éthique civique et d'intégrité aux élèves du primaire, a indiqué avoir besoin d'une assistance technique pour élaborer une formation davantage axée sur la prévention de la corruption ou intégrer la question de façon plus approfondie dans les cours existants.

18. Des programmes spécifiques d'éducation anticorruption pour les enfants du secondaire étaient à l'essai en Argentine, en Autriche et en ex-République yougoslave de Macédoine. Ces pays prévoyaient d'intégrer ces programmes dans le cursus scolaire général.

19. Les principaux objectifs des différents programmes étaient de dispenser, sur la corruption, un enseignement qui comprenne les raisons de ce phénomène et ses conséquences, et de mettre l'accent sur l'intégrité individuelle et la compréhension des responsabilités, des devoirs et des actions civiques. La formation aux actions possibles incluait des informations sur les institutions et les instruments qu'on pouvait utiliser pour combattre la corruption et les moyens d'accéder à ces institutions. L'ex-République yougoslave de Macédoine a fait savoir qu'elle avait désigné, pour les étudiants, un médiateur chargé d'encourager ces derniers à agir

⁶ Des informations complémentaires sur les initiatives mises en œuvre par le Secrétariat sont présentées ci-après.

contre la corruption. Un autre aspect important, souligné par l'Autriche, était l'évaluation de la relation qui existait entre les valeurs morales et l'activité économique, qui revêtait une importance toute particulière dans les dernières années du secondaire et durant la formation professionnelle et l'enseignement universitaire.

20. En Argentine, le Bureau anticorruption mettait en œuvre un projet de formation à l'éthique destiné aux élèves du secondaire, à travers la création de partenariats avec des chercheurs, des fonctionnaires, des enseignants et des chefs d'établissement, en vue d'inclure ce thème dans le programme scolaire officiel. Des ateliers, des séminaires et des débats destinés à promouvoir un sens de l'éthique ainsi qu'un forum de discussion avaient déjà eu lieu, rassemblant des jeunes de 50 établissements. Des ateliers de formation de formateurs avaient également été organisés pour des professeurs afin de garantir la continuité de cet enseignement. En outre, en 2011, le Bureau anticorruption avait signé un accord avec le portail éducatif de l'État argentin (www.EDUC.ar) afin d'élaborer et de mettre en œuvre des activités qui aident à promouvoir la transparence et à créer, sur l'éthique et les valeurs publiques, des supports pédagogiques qui seraient intégrés au futur portail EDUC.ar.

21. L'ex-République yougoslave de Macédoine avait récemment commencé à renforcer son action de prévention de la corruption dans le secteur de l'éducation pour deux raisons: premièrement, les jeunes ne participaient souvent pas à la lutte contre la corruption et deuxièmement, 59,5 % de la population pensait que la corruption était présente dans le système éducatif lui-même. On espérait qu'en améliorant l'aptitude des étudiants à analyser le sujet de la corruption et à en débattre, on aiderait à réduire la corruption dans le système éducatif, mais également dans l'ensemble du pays. La Commission d'État pour la prévention de la corruption de l'ex-République yougoslave de Macédoine, en collaboration avec le Centre pour la communication de la société civile (organisation non gouvernementale), avait donc mis en place un programme pédagogique sur la prévention de la corruption pour les élèves de 12 à 13 ans en vue de soutenir la participation active des jeunes et un changement généralisé des mentalités actuelles. Ce programme avait été autorisé par le Ministère de l'éducation et des sciences et testé auprès d'une centaine d'étudiants. Il devrait à présent être introduit comme activité extrascolaire dans toutes les écoles, puis intégré dans le programme général. Il était prévu, dans ce secteur, d'autres activités de prévention de la corruption, dont la mise en œuvre dépendrait de la disponibilité des ressources.

22. Un programme pilote similaire était mis en œuvre en Autriche. Face au nombre croissant de demandes d'information sur le phénomène de la corruption, sur les aspects juridiques et éthiques de sa prévention et sur le respect des lois correspondantes, le Bureau fédéral autrichien de lutte contre la corruption avait mis au point, sur le sujet, une formation pour les élèves du secondaire âgés de 14 à 18 ans. Le dernier module était divisé en 8 sessions de 45 minutes, chaque session ayant été élaborée par une équipe d'experts en psychologie, en sociologie, en droit, en criminologie, en investigation et en pédagogie, et incluant la fourniture de commentaires par les étudiants. Différentes méthodes étaient employées, dont des jeux de rôle, des études de cas et des dialogues destinés à encourager un apprentissage actif. Par exemple, les élèves devaient, en se fondant sur des études de cas, déterminer si une situation constituait un acte de corruption. Le Bureau fédéral étudiait actuellement, avec le Ministère de l'éducation, les possibilités d'intégrer

cette formation dans le programme scolaire général dans le cadre de l'éducation politique, et un accord avait déjà été conclu avec le Conseil de l'éducation de Vienne. De plus, il était prévu de créer un nouveau concept de formation pour les élèves de 10 à 14 ans des établissements d'enseignement professionnel.

23. Des États ont indiqué que des institutions spécialisées telles que le Ministère de la justice ou les agences de lutte contre la corruption prenaient généralement, sur le fond, l'initiative de créer des supports pédagogiques. Ces organismes avaient généralement une mission de prévention et pouvaient se voir confier la direction des initiatives d'éducation à la prévention de la corruption dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre ce phénomène. D'autres institutions publiques étaient souvent fortement engagées à leurs côtés, prenant en charge l'enseignement de l'intégrité ou collaborant à la mise en œuvre d'initiatives conjointes.

24. En Chine, l'enseignement de l'intégrité était encouragé et coordonné par le Ministère de l'éducation. Celui-ci avait publié un avis selon lequel l'enseignement de l'intégrité devait être intégré au système éducatif national et associer tous les élèves, enseignants et administrateurs. Il avait également élaboré des directives et des programmes et tenu, au niveau national, des conférences destinées à faire connaître l'expérience acquise dans le domaine de l'intégrité. Un groupe d'initiative, créé pour s'occuper de la politique, de la coordination et du suivi de l'éducation à l'intégrité, avait étudié de nouvelles méthodes et formes d'enseignement. Des projets pilotes avaient été lancés dans 10 provinces et municipalités.

25. Dans plusieurs États, des cours et supports types sur la prévention de la corruption, les droits civiques, les droits de l'homme ou la gouvernance étaient mis à la disposition des écoles. En Algérie, par exemple, des modèles de cours sur la prévention de la corruption pour les écoles primaires, moyennes et secondaires avaient été élaborés par les Ministères de la justice et de l'éducation à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption. Au Nigéria, la Commission indépendante contre les pratiques de corruption avait, avec le Conseil nigérian d'étude et de développement de l'éducation, mis au point un programme sur l'éthique et les valeurs morales. La Commission nigériane des infractions économiques et financières (EFCC) avait régulièrement organisé, auprès d'environ 3 000 élèves du secondaire, des débats sur la lutte contre la corruption.

26. Les États-Unis ont expliqué que l'éducation relevait de la compétence des États ou des régions et n'était pas une affaire fédérale. Le pays a rapporté que le "Public Broadcasting Service", qui recevait une partie de ses revenus du gouvernement fédéral, hébergeait un site Web spécial qui mettait des ressources éducatives à la disposition des enseignants ("PBS Teachers"⁷) de la maternelle au lycée (élèves âgés de 4 à 18 ans). Ces ressources portaient notamment sur les droits civiques et les droits de l'homme, la communauté et la citoyenneté, ainsi que la gouvernance.

⁷ <http://www.pbs.org/teachers/about/>

Activités périscolaires et approches créatives de l'éducation à la lutte contre la corruption

27. De nombreux pays ont proposé des programmes pédagogiques périscolaires ou des événements spéciaux pour les enfants et les jeunes afin d'aborder, de façon directe ou indirecte, le sujet de la lutte contre la corruption. En complément d'initiatives éducatives plus "classiques", certains États ont également fait savoir qu'ils menaient des activités spécifiques hors de la salle de classe. Dans le cadre du programme "Le Contrôleur général va à l'école", mis en place dans 13 États de la République bolivarienne du Venezuela, on a demandé à des élèves de 9 à 14 ans d'élire leur "Contrôleur général" pour un mandat d'un an. Les élèves élus devaient prêter serment, désigner une équipe et établir des rapports bimensuels sur les ressources, la gestion de la librairie et de la cafétéria, l'entretien, les règlements et les emplois du temps. Pendant la dernière phase du projet, des rapports comportant des recommandations et des plaintes ont été communiqués au gouvernement avec le soutien du Bureau d'assistance aux citoyens, et l'État a apporté des réponses aux plaintes formulées par les enfants.

28. L'Équateur a mis en avant un certain nombre d'initiatives, y compris un projet dans le cadre duquel six écoles avaient été sélectionnées pour écrire ensemble leur Code de conduite. Ce projet avait été lancé par la Commission métropolitaine de lutte contre la corruption et incluait également la mise en œuvre de sondages et d'initiatives éducatives.

29. Des États menaient également des activités d'éducation des enfants et des jeunes hors du secteur éducatif. L'Algérie, le Burkina Faso, la Chine, l'Équateur, le Mexique et le Nigéria, par exemple, ont présenté, en ce qui concerne la lutte contre la corruption, des approches créatives telles que du théâtre, des projets artistiques, des émissions de radio, des concours d'écriture, des jeux, des festivals et des journées éducatives.

30. En 2001, le Ministère mexicain de la fonction publique et d'autres institutions avaient lancé, sur le thème de la triche, un concours de dessin destiné aux enfants de 6 à 15 ans. Le but de ce projet était d'associer les enfants, les adolescents, les parents et les enseignants à une campagne active de lutte contre la corruption afin d'engager un débat sur l'honnêteté, la transparence et la primauté du droit. En 2007, le Ministère de l'éducation avait pris en charge l'organisation du concours afin d'en élargir la portée. Avec huit millions d'enfants qui avaient participé au projet au cours des cinq dernières années et plus de 23 000 écoles qui y étaient associées, les répercussions sociales avaient été considérables. L'expérience avait inspiré un autre pays, la Colombie, qui avait à son tour lancé son propre concours sur le même thème en 2004 et publié des ouvrages rassemblant des dessins et présentant l'initiative.

31. Au Nigéria, l'EFCC a encouragé la création de "clubs d'intégrité" pour les élèves du secondaire. Il en existait actuellement 131, qui regroupaient plus de 200 000 membres au niveau national.

32. Un certain nombre d'États parties ont mis en avant la collaboration qu'ils avaient instaurée, dans le cadre de leurs initiatives, avec des organisations qui n'appartenaient pas au secteur public, comme des organisations non gouvernementales. C'était le cas, par exemple, du programme d'éducation à la lutte contre la corruption de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que des

initiatives de sensibilisation et d'éducation mises en œuvre au Burundi, au Nigéria et au Chili. La Fédération de Russie avait décidé d'attribuer des subventions afin de soutenir les activités menées par les ONG et les médias dans le cadre de sa Stratégie nationale de lutte contre la corruption. Des expériences de coopération entre les pouvoirs publics et des stations de radio et de télévision ou encore des centres artistiques ont également été mentionnées par d'autres États parties.

33. Seuls quelques États parties ont communiqué des informations sur la façon dont l'efficacité des mesures était évaluée. L'ex-République yougoslave de Macédoine, par exemple, mesurait les effets du programme d'éducation à la lutte contre la corruption en distribuant des questionnaires avant et après les séminaires. Le concept autrichien de formation à la lutte contre la corruption incluait également une évaluation des connaissances. La Commission nigériane des infractions économiques et financières comptabilisait le nombre de visites effectuées sur sa page Facebook et le nombre de suiveurs recensés sur Twitter. En outre, elle suivait de près l'augmentation du nombre de dénonciations d'actes de corruption présumés imputable à la meilleure sensibilisation du public.

C. Programmes d'éducation du public sur la lutte contre la corruption au niveau universitaire

34. L'Algérie, le Burkina Faso, le Chili, la Chine, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Nigéria, l'Uruguay et la République bolivarienne du Venezuela ont communiqué des informations sur l'enseignement en matière de lutte contre la corruption au niveau universitaire. Si peu d'États offraient un enseignement spécialisé de la lutte contre la corruption en milieu universitaire, un certain nombre d'États ont toutefois indiqué qu'il existait un intérêt croissant pour la formation spécialisée. Des universités chiliennes et espagnoles dispensaient des séminaires spécialisés sur la prévention de la corruption à l'intention des étudiants de deuxième et troisième cycles, aboutissant à l'obtention de diplômes spécialisés tels que le Diplôme en transparence, responsabilité et lutte contre la corruption de la Faculté de droit de l'Université du Chili ou encore le Master en lutte contre la corruption de l'Université de Salamanque⁸.

35. En Fédération de Russie, l'Institut de législation et du droit comparé auprès du Gouvernement fédéral de Russie a élaboré un modèle de programme pédagogique "Corruption: causes, manifestations et mesures de lutte". Ce programme a été recommandé par le Ministère russe de l'éducation et des sciences, l'Union russe des recteurs et l'Union pédagogique-méthodique des institutions d'enseignement

⁸ – Université du Chili: Faculté de droit: Séminaire sur l'intégrité du public et la transparence, www.derecho.uchile.cl/portal/pregrado/secretaria-de-estudios/68629/malla-curricular-electiva-2013;
 – Université pontificale catholique du Chili: Diplôme en intégrité publique et bonne gouvernance: VI Versión 2013 <http://extensionderecho.uc.cl/Diplomados/diplomado-en-probidad-y-buen-gobierno.html>;
 – Facultad de Derecho de la Universidad de Chile: Diplôme en transparence, responsabilité et lutte contre la corruption www.derecho.uchile.cl/portal/postgrado/diplomas/64545/diploma-transparencia-accountability-y-lucha-contra-la-corrupcion;
 – Université de Salamanque: Master en lutte contre la corruption www.usal.es/Webusal/node/356.

supérieur. Un contrôle effectué récemment a montré que ce modèle avait été intégré dans plusieurs disciplines, comme le droit et l'économie. En outre, l'École de droit de l'Université fédérale d'Extrême-Orient de la Fédération de Russie a créé un centre d'étude de la criminalité organisée et de la corruption, qui organise des programmes d'analyse, d'enseignement et de sensibilisation.

36. À l'exception du petit nombre de cours spécialisés de lutte contre la corruption, des États ont indiqué que le thème de la corruption était le plus souvent abordé, tout du moins en partie, dans le cadre du programme de droit ou d'administration publique, par exemple dans des cours sur des formes spécifiques de criminalité, sur l'éthique ou sur la déontologie (Burkina Faso, Équateur, Espagne, États-Unis et Uruguay).

37. Aux États-Unis, différents cours et séminaires portaient souvent sur la corruption. Des responsables des politiques anticorruption et des praticiens des services de détection et de répression étaient souvent invités à donner des conférences, particulièrement lors de cours ou d'événements à Washington⁹. De plus, toutes les écoles de droit américaines ont été priées par l'Association du barreau américain (association volontaire d'avocats et d'étudiants en droit qui établit les normes académiques pour les écoles de droit et des codes éthiques types pour les professions juridiques) de veiller à ce que tous les étudiants suivent un cours sur la responsabilité professionnelle dans le cadre de leur formation juridique. Les cours sur la responsabilité professionnelle portaient sur les fondements de déontologie juridique et l'inconduite judiciaire.

38. Tandis que les facultés de droit étaient les plus actives en matière d'enseignement de la lutte contre la corruption, ce thème prenait également davantage d'importance dans d'autres domaines thématiques comme la finance, l'administration publique et le commerce. Plusieurs écoles américaines de commerce comme la Harvard Business School, la Stern School of Business, l'école de commerce de l'Université de Virginia School of Business et l'école de commerce de l'Université de Californie à Berkeley, par exemple, exigeaient de leurs étudiants qu'ils suivent des cours d'éthique des affaires.

⁹ Exemples de cours et de séminaires pédagogiques qui ont pour thème la lutte contre la corruption:

- École de droit de l'Université de Georgetown: "International Efforts to Combat Corruption Seminar", http://apps.law.georgetown.edu/curriculum/tab_courses.cfm?Status=Course&Detail=1676 et "International White Collar Crime", http://apps.law.georgetown.edu/curriculum/tab_courses.cfm?Status=Course&Detail=67;
- École de droit de l'American University de Washington: "US and International Anti-Corruption Law Summer Program", wcl.american.edu/anti-corruption/ et le colloque "Bribes Without Borders: The Challenges of Fighting Corruption in the Global Context", www.wcl.american.edu/secler/founders/2013/documents/BribesWithoutBorders.pdf;
- École de droit de l'Université de Georgetown: "The International Fight against Corruption: What's Working, What's Not Working, and What Will Work?", www.law.gwu.edu/News/2012-2013Events/Pages/TheInternationalFightAgainstCorruptionWhat'sWorking,What.aspx;
- Université de Suffolk, Sawyer Business School Center for Global Business Ethics and Law: "Corruption in the Global Marketplace: Why Global Bribery is Not a Market Entry Strategy", www2.suffolk.edu/51595.html.

Formation des enseignants

39. Plusieurs pays ont souligné la nécessité de faire en sorte que les enseignants soient suffisamment sensibilisés aux questions de lutte contre la corruption et compétents en la matière (Autriche, Burkina Faso et Chine). Les compétences des enseignants en matière d'éthique avaient une influence directe sur l'effet réel de l'enseignement de l'intégrité dans les écoles et universités. En conséquence, les enseignants doivent être fortement impliqués dans les initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption destinées aux écoliers, et doivent également recevoir une formation spécifique sur la lutte contre la corruption et l'éthique au cours de leur formation d'enseignant.

40. En Argentine, le Bureau de lutte contre la corruption, en partenariat avec un certain nombre de ministères de l'éducation et les gouvernements provinciaux, avait publié un guide pédagogique accompagné d'un DVD pour les enseignants du secondaire sur les questions transversales liées à l'éthique et aux valeurs publiques. Au Burkina Faso, les instituts publics et privés en charge de la formation des futurs enseignants dispensaient des cours sur l'éthique, les codes de conduite et la législation pertinente pour les écoles.

41. En Autriche, le Bureau national de lutte contre la corruption prévoyait de coopérer avec le Ministère de l'éducation en vue de former les futurs enseignants universitaires aux pratiques anticorruption et de leur permettre d'intégrer ce thème dans les différentes matières scolaires comme l'histoire, l'éducation civique, l'éthique et l'économie. Le Ministère chinois de l'éducation avait publié un avis sur l'approfondissement de l'enseignement des valeurs morales aux professeurs et un code d'éthique pour les enseignants de l'école primaire et secondaire, qui soulignait l'importance de leur rôle non seulement dans l'apprentissage, mais également dans le comportement des élèves. Dans ce contexte, l'Université Tsinghua et l'Université de Pékin avaient mis en place un comité d'éthique académique pour faire des accomplissements en matière d'éthique un élément clef de l'évaluation en vue de la promotion des enseignants. D'autres universités et écoles professionnelles avaient également participé à la mise en place d'un "environnement pédagogique intègre".

Initiatives générales de lutte contre la corruption pour les étudiants

42. La Chine a indiqué que des initiatives de promotion de l'intégrité avaient été conçues pour les étudiants de toutes les disciplines et lors d'événements importants dans le développement personnel de l'étudiant. L'Université de Pékin, par exemple, organisait chaque année un colloque sur le thème de l'intégrité pour les étudiants de deuxième cycle et demandait aux étudiants de signer une lettre dans laquelle ils s'engageaient à promouvoir l'intégrité et à ne pas être impliqués dans des actes de corruption une fois diplômés. L'intégrité et l'autodiscipline ont été encouragées auprès des diplômés à travers le pays afin de renforcer la prévention. En 2012, le Ministère de l'éducation avait compilé un livre sur les meilleures pratiques en matière d'enseignement de l'intégrité dans le système éducatif, fondé sur 60 exemples de réussite dans l'ensemble du pays. Ce livre a ensuite été utilisé comme manuel pour les nouveaux étudiants.

43. Au Nigéria, des étudiants de premier cycle de toutes les disciplines étaient encouragés à s'affilier à des clubs universitaires de tolérance zéro en matière de

corruption et à participer aux débats sur le contrôle du budget et le suivi des fonds alloués aux établissements d'enseignement supérieur.

44. En Fédération de Russie, plusieurs établissements d'enseignement supérieur avaient créé sur leur site Web des rubriques spéciales anticorruption, qui permettaient en outre de signaler les cas de corruption.

45. La Fédération de Russie se préparait par ailleurs à évaluer l'engagement des jeunes dans la lutte contre la corruption dans les universités russes. Le questionnaire, mis au point par l'Académie présidentielle russe d'économie nationale et d'administration publique, englobait des sujets tels que l'accès aux informations juridiques et l'implication des jeunes dans le secteur judiciaire. Une enquête sociologique devait être réalisée en complément.

D. Utilisation des médias, d'Internet et des médias sociaux pour sensibiliser le public à la lutte contre la corruption

46. Internet était utilisé par la plupart des États parties comme un outil de sensibilisation et d'information du public en matière de lutte contre la corruption. Des organismes spécialisés dans ce domaine et d'autres organismes gouvernementaux compétents avaient publié des informations sur Internet, le but étant de contribuer à la non-tolérance de la corruption, et avaient appelé l'attention sur les moyens de signaler les cas de corruption.

47. Les trois branches (judiciaire, exécutive et législative) du Gouvernement des États-Unis ont par exemple utilisé Internet comme outil pour mobiliser les jeunes afin de les sensibiliser aux méthodes de travail du Gouvernement fédéral, à l'importance de la bonne gouvernance et à d'autres questions pertinentes en matière de lutte contre la corruption¹⁰. Le Gouvernement des États-Unis utilisait également Internet et les médias sociaux en général pour sensibiliser le public à la transparence, à la fraude et à la corruption¹¹. Les États-Unis étaient l'un des huit membres fondateurs du Partenariat pour une gouvernance transparente¹². Bon nombre des initiatives spécifiques du Plan d'action national des États-Unis dans le cadre du Partenariat utilisaient Internet comme plate-forme, notamment, pour promouvoir la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques,

¹⁰ Pour la liste des pages Web, y compris des pages dédiées aux enfants, veuillez consulter le texte intégral de la réponse sur la page du Groupe de travail sur la prévention.

¹¹ Exemples de publications du Gouvernement des États-Unis disponibles en ligne sur les pratiques anticorruption:

– The United States Efforts to Internationalize Action against Corruption:

www.state.gov/documents/organization/200526.pdf; et

– Partnerships against Corruption:

<http://iipdigital.usembassy.gov/st/english/publication/2012/04/201204133782.html#axzz2DScNDOar>.

¹² Le Partenariat pour une gouvernance transparente est une initiative multilatérale qui exige des gouvernements participants de travailler avec la société civile pour établir les priorités et mettre en œuvre des réformes concrètes propres à favoriser la transparence, la lutte contre la corruption, la responsabilisation des citoyens et exploitant les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Parmi les États parties qui ont communiqué des informations sur ce rapport, le Chili, l'Espagne, le Mexique et l'Uruguay participent au Partenariat, <http://www.opengovpartnership.org/>.

moderniser la gestion des documents administratifs, améliorer l'administration de la Loi sur la liberté d'information, renforcer la protection des dénonciateurs, améliorer la transparence des personnes morales, mettre en place l'Initiative de transparence des industries extractives et améliorer la transparence en matière d'aide étrangère¹³.

48. Les États-Unis ont aussi mentionné plusieurs pages Web¹⁴ qui contribuaient à la transparence de la gouvernance et à la lutte contre la corruption. La page Web de la Securities Exchange Commission (SEC)¹⁵, par exemple, fournissait des informations générales sur le Foreign Corrupt Practices Act et renvoyait à toutes les actions de détection et de répression de la SEC en rapport avec cette loi. Le Guide des ressources du Foreign Corrupt Practices Act était aussi disponible sur cette page¹⁶. D'autres pages Web pertinentes incluaient www.ethics.gov, qui regroupait des documents et des données de l'ensemble du Gouvernement fédéral, pour qu'il soit plus facile pour les citoyens de rendre les fonctionnaires comptables de leurs actes, et www.usaspending.gov qui fournissait des informations sur les dépenses publiques, notamment les contrats, les subventions et les prêts.

49. Les médias sociaux étaient utilisés par un nombre croissant d'États. Le Nigéria et les États-Unis ont mentionné l'utilisation par les autorités de réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et des blogs. D'autres exemples incluaient des SMS groupés et des vidéos sur YouTube.

50. Certains États ont souligné l'importance de mettre à disposition du public des espaces ouverts pour échanger des informations et poser des questions. Le Nigéria a mis en avant l'intérêt d'une interaction entre les organismes de lutte contre la corruption et les citoyens et a fait remarquer que la Commission chargée des infractions économiques et financières (EFCC) s'était engagée à répondre aux demandes et aux questions du public de façon rapide et courtoise. Aux États-Unis, le Département d'État prévoyait de multiplier les opportunités de dialogue entre ses fonctionnaires et le public et de proposer des avis, des questions et un retour d'information, tant aux États-Unis qu'à l'étranger¹⁷.

51. En Algérie, Internet était largement utilisé par différents ministères pour fournir des informations sur les services administratifs et recevoir les plaintes de citoyens concernant les services publics et les rapports sur les abus commis par les autorités, y compris les actes de corruption. Un portail en ligne était spécialement dédié à ces signalements (www.elmouwatin.dz).

¹³ www.whitehouse.gov/sites/default/files/us_national_action_plan_final_2.pdf.

¹⁴ Pour voir la liste complète, veuillez consulter la page Web du Groupe de travail sur la prévention, qui rassemble l'intégralité des réponses des États parties, <http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/working-group4.html>.

¹⁵ www.sec.gov/spotlight/fcpa.shtml.

¹⁶ www.sec.gov/spotlight/fcpa/fcpa-resource-guide.pdf. Le Guide du Foreign Corrupt Practices Act a été traduit dans de nombreuses langues et ces traductions, ainsi que de plus amples informations sur la loi, sont disponibles sur la page Web du Département de justice américain www.justice.gov/criminal/fraud/fcpa.

¹⁷ Par exemple: <http://thenextWeb.com/insider/2013/04/15/us-state-department-to-host-google-hangouts-at-state-series-that-cover-the-nations-foreign-policy/>.

52. Au Chili, l'initiative appelée *No Mancho mi Conciencia. Vivo sin Corrupción* (Ma conscience est tranquille. Je vis sans corruption)¹⁸ fournissait des informations sur la Convention, notamment un projet d'auto-évaluation participative du mécanisme d'examen de l'application de la Convention, et sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Le Chili offrait en outre un certain nombre de modules interactifs dans le cadre d'un système d'enseignement à distance appelé Educatransparencia¹⁹.

53. Même dans les pays où l'usage des ordinateurs et d'Internet était encore relativement faible, l'importance de ces outils pour l'éducation du public a été reconnue. Le Burkina Faso avait adopté une cyberstratégie nationale en 2004 et organisait chaque année une semaine nationale de l'Internet, dont l'un des thèmes principaux était l'e-gouvernement, qui portait sur certains aspects de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Au Burundi, l'utilisation d'Internet et des médias sociaux par des organismes d'administration publique et par la société civile était également de plus en plus répandue et fréquente dans les campagnes de sensibilisation.

54. Au Nigéria, les agents de l'EFCC prenaient régulièrement part à des émissions-débats à la télévision et à la radio. La Commission elle-même publiait un bulletin trimestriel appelé *Zero Tolerance* et présentait deux fois par semaine un programme radiophonique et télévisuel. L'EFCC avait souligné l'importance de la production de supports dans les langues locales et lesdits supports ont donc été élaborés dans les trois principales langues nigériennes autochtones, en plus de l'anglais.

Formation et sensibilisation des médias et des journalistes

55. Deux pays ont indiqué que des programmes de formation anticorruption avaient été mis en œuvre pour les médias. En Belgique, l'Association des journalistes professionnels avait publié sur sa page Web un code de déontologie national et international pour les journalistes²⁰. Le Nigéria a indiqué qu'il offrait des programmes de formation périodiques pour les journalistes afin qu'ils comprennent mieux les enjeux liés à la criminalité économique et financière. En outre, des représentants de la Commission avaient instauré des séances d'échanges avec les agences de presse dans le cadre des mesures de renforcement de la confiance, ce qui semblait avoir aidé les médias à mieux cerner les problèmes liés à la corruption et avoir suscité un débat public animé.

56. L'Agence fédérale pour la presse et les communications de masse de la Fédération de Russie organisait des compétitions annuelles appelées "Les médias contre la corruption" et "Le monde du droit" sur la couverture médiatique des infractions de corruption et le rôle des médias dans la lutte contre ce phénomène.

¹⁸ www.contraloria.cl/NewPortal2/portal2/ShowProperty/BEA%20Repository/Sitios/PNUD/Index.html.

¹⁹ www.cplt.cl/consejo/site/edic/base/port/educacion_promocion.html.
www.educatransparencia.cl.
www.cplt.cl/cual-es-el-rol-de-los-ciudadanos/consejo/2011-04-26/175105.html.
www.youtube.com/watch?v=N7Ch_8fAN14&feature=youtu.be.

²⁰ www.ajp.be/deontologie/codes.php.

Rôle des chefs religieux et des associations confessionnelles

57. Certains États, comme l'Algérie et le Nigéria, ont également évoqué l'importance du rôle des chefs religieux. La reconnaissance de la forte influence de la religion avait motivé certains organismes anticorruption à participer à des initiatives conjointes avec des organisations confessionnelles. Au Nigéria, l'EFCC avait élaboré, en collaboration avec les ecclésiastiques et les universitaires, des manuels de lutte contre la corruption et un guide d'animation pour les chrétiens et les musulmans, qui avaient été produits en série et distribués dans les églises et les mosquées dans tout le pays.

III. Initiatives pertinentes prises au sein du système des Nations Unies

58. L'ONUSD soutient des initiatives de sensibilisation du public et l'application de l'article 13 de la Convention à travers un certain nombre d'initiatives²¹.

59. Se fondant sur les résolutions 3/2 et 4/3 de la Conférence²² et une recommandation du Groupe de travail à sa première réunion intersessions²³, l'ONUSD élabore actuellement un outil technique pour aider les États à instaurer des mesures visant à encourager les journalistes à mener des enquêtes et à transmettre des informations de manière professionnelle conformément à l'article 13 de la Convention. Une réunion du groupe d'experts a eu lieu du 10 au 12 avril 2013 à Vienne et a rassemblé des représentants des pouvoirs publics et des professionnels des médias de plus de 20 pays pour examiner ce projet. L'outil final comprendra les bonnes pratiques, la législation et la jurisprudence de plusieurs pays sur le paragraphe 1d) de l'article 13, ainsi que l'accès effectif du public à l'information, tel que défini au paragraphe 1b).

60. L'ONUSD a également entrepris des efforts pour améliorer l'enseignement de la lutte contre la corruption au sein des établissements universitaires. Il joue un rôle moteur dans l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, projet collaboratif visant à concevoir un programme pédagogique global en matière de lutte contre la corruption comportant un ensemble de modules, de plans de travail, d'études de cas, d'outils pédagogiques et de supports de référence que les universités et autres institutions d'enseignement seraient susceptibles d'intégrer à leurs programmes. À ce jour, plus de 35 universités ont pris part à l'Initiative, qui vise à encourager l'intégration de la lutte contre la corruption dans les programmes de deuxième et troisième cycles.

61. Un important pas en avant pour l'Initiative a été le lancement en janvier 2013 d'une liste de questions en ligne et d'un nouveau site Web²⁴. Cette liste contient

²¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter également le rapport sur l'application de la Déclaration de Marrakech, CAC/COSP/WG.4/2013/4.

²² Résolution 3/2, paragraphe 17 – <http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/CAC-COSP-session3-resolutions.html> et résolution 4/3, paragraphe 20 – www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/CAC-COSP-session4-resolutions.html.

²³ <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/workinggroup4/2010-December-13-15/V1058779f.pdf>.

²⁴ www.track.unodc.org/Academia/Pages/Home.aspx.

près de 600 supports pédagogiques sur la corruption, dont des communications universitaires, des plans de cours, des documents issus de la recherche et des guides pratiques structurés autour de 20 grands thèmes en lien avec la lutte contre la corruption. Un certain nombre d'institutions ont déjà intégré avec succès cette liste en tant que ressource dans leurs programmes universitaires existants.

62. L'ONUSDC a récemment finalisé un cours universitaire complet pour les étudiants de premier et de deuxième cycle destiné à améliorer leur compréhension des mesures nécessaires à la lutte contre la corruption au niveau national. Ce cours initie les étudiants au problème de la corruption tant du point de vue national que mondial et examine les mesures que les administrations nationales peuvent prendre pour prévenir et combattre ce fléau en s'appuyant sur la Convention comme cadre d'action. L'ONUSDC a élaboré ce cours pour apporter son concours aux établissements d'enseignement qui, de plus en plus, prennent conscience du rôle qui est le leur dans la formation de la prochaine génération de chefs d'entreprise et de dirigeants publics en matière de prise de décisions justes et éthiques.

63. L'ONUSDC collabore avec toute une série d'établissements universitaires qui prendront part à un programme pilote pour le cours qui débutera cette l'année. Une université a déjà instauré ce cours et plusieurs autres en Albanie, en Chine, aux États-Unis, en Grèce et au Libéria ont indiqué que ce cours serait dispensé au semestre d'automne 2013. L'ONUSDC continue à prendre contact avec de nouvelles universités susceptibles de prendre part au programme pilote.

IV. Conclusions et recommandations

64. Afin de poursuivre et de renforcer le processus d'apprentissage mutuel, les États sont encouragés à fournir des mises à jour supplémentaires et à présenter de nouvelles initiatives relatives aux thèmes de discussion du Groupe de travail.

65. Se fondant sur les informations résumées dans le présent rapport et sur celles présentées à sa quatrième réunion, le Groupe de travail pourrait formuler une appréciation générale des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne les questions abordées dans le présent document et décider des mesures à prendre.

66. Le Groupe de travail pourrait demander à l'ONUSDC de poursuivre ses efforts pour recueillir des informations sur les bonnes pratiques destinées à encourager les journalistes à mener des enquêtes et à transmettre des informations de manière professionnelle et responsable sur la corruption. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, l'ONUSDC devrait aider les États parties dans l'application de l'article 13 à travers l'élaboration de matériel de formation pour les organismes gouvernementaux responsables de l'information du public ainsi que les écoles de journalisme et les instituts de médias en se basant sur l'outil technique pour promouvoir une information responsable et professionnelle sur la corruption, conformément à l'article 13 de la Convention.

67. Compte tenu des succès accomplis et des engagements pris par les États parties dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, les États parties voudront peut-être souligner l'importance de l'engagement continu de l'ONUSDC en accueillant le site Web dédié et en

facilitant les échanges entre les universités concernant l'enseignement en matière de lutte contre la corruption.

68. Le Groupe de travail pourrait également recommander aux États parties de renforcer les échanges d'information sur l'enseignement de la lutte contre la corruption aux écoliers et demander à l'ONUDC, sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires, d'approfondir son engagement dans le cadre de l'Initiative afin d'inclure également des supports pédagogiques destinés aux écoles primaires et secondaires.
